

édito /



Le cahier transfrontalier d'EURES Luxembourg est le deuxième à être consacré à l'évolution du travail intérimaire dans le pays. Ce type d'activité s'inscrit admirablement bien dans le contexte des échanges que le Grand-Duché entretient avec ses voisins, tant les travailleurs intérimaires frontaliers affichent des proportions importantes.

L'aspect international ne s'arrête pas là. On le constatera vers la fin du cahier : l'équipe d'EURES Luxembourg, épaulée par tout un partenariat, assurera l'organisation les 23 et 24 novembre prochains d'un colloque international consacré au sujet. Organisé au Parc-Hôtel de Luxembourg-Dommeldange, cette manifestation réunira des spécialistes et des praticiens de l'intérim.

Tous pourront échanger leurs expériences, mais surtout exposer et débattre des mutations profondes du travail intérimaire, non seulement au Luxembourg, mais dans tout un contexte international. Oui, l'intérim change : ses systèmes nationaux tiennent compte de réalités transnationales, les travailleurs intérimaires reçoivent des formations davantage appropriées au contexte de ces échanges et ces derniers se voient amplifiés par la procédure du détachement, notamment...

Le sujet est vaste. En voici un premier aperçu en guise d'introduction.

Arthur Tibesar

Les aspects transfrontaliers du travail intérimaire au Luxembourg

Franz Clément (CRD EURES Luxembourg - CEPS/INSTEAD)

L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires

Depuis 1999, le nombre de travailleurs intérimaires n'a cessé d'augmenter. De 3737 unités en février 1999, il est passé à 8345 unités en décembre 2004.

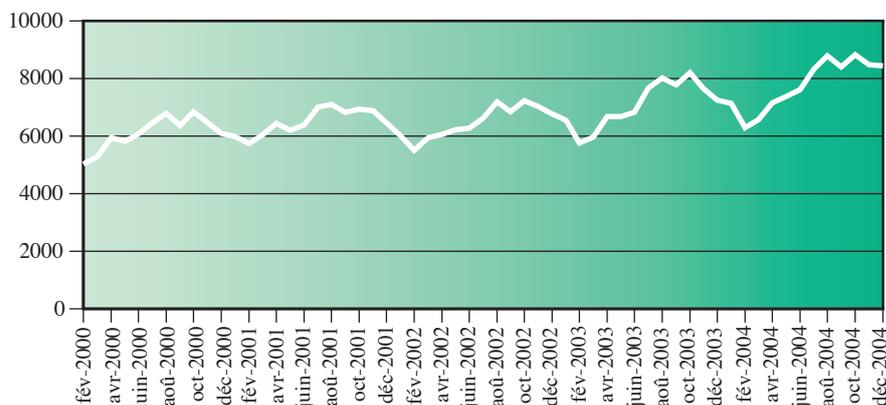
On constatera en observant le graphique 1 que chacune des années étudiées présente un visage similaire quant à l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires sur les douze mois qui les composent. Le début de l'année connaît un nombre de travailleurs plus faible puis une accentuation de ce nombre se fait jusqu'au début de l'été. Au milieu de ce dernier, on connaît une chute légère puis une remontée aussitôt après. Ensuite, le nombre de travailleurs intérimaires tombe jusqu'en fin d'année.

Cette évolution peut s'expliquer par le caractère cyclique et saisonnier du travail intérimaire, caractère observable non seulement au Luxembourg, mais dans bien d'autres pays aussi. Ce caractère peut se vérifier sur un marché dominé par le secteur de la construction. Le printemps et l'été voient en effet des chantiers se

multiplier, ce qui n'est pas le cas en hiver. Cela explique que les pics soient atteints durant l'été. En ce qui concerne à présent la légère chute observée vers le milieu de l'été, en août surtout, beaucoup de PME ferment pour les congés estivaux, ce qui peut expliquer la légère baisse. Le personnel part en congé, sans qu'il soit

forcément remplacé durant ses vacances. L'embauche d'étudiants en période estivale joue aussi. Plutôt que d'avoir recours à des travailleurs intérimaires, les entreprises utilisent à diverses tâches des étudiants, moins chers que des intérimaires.

Graphique 1 : L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires



Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Il faut tenir compte de la fermeture des entreprises durant les congés de Noël et de janvier ainsi que, dans une moindre mesure, des congés exceptionnels pour intempéries dans la construction. Un autre phénomène, plus marginal, joue aussi dans le secteur dominant de la construction, à savoir le fait que des budgets soient épuisés en fin d'année, ce qui n'est pas le cas de tous les secteurs, l'horeca par exemple. Mais l'élément explicatif majeur reste la diminution du nombre de chantiers en hiver. Il faut aussi tenir compte des congés collectifs, tant en hiver qu'en été.

Des hauts et des bas

Ceci dit, même si le nombre de travailleurs intérimaires n'a cessé d'augmenter, l'intensité de cette augmentation avait tendance à se réduire d'année en année jusqu'en 2002, comme le montre le graphique 2.

On constate, en effet, que l'augmentation moyenne par année du nombre de travailleurs a fléchi de 2000 à 2002, ainsi que le montrent également les chiffres calculés sur base d'une moyenne annuelle, présentés au tableau 1.

La question se pose de savoir comment il est possible d'expliquer ce phénomène.

Dans l'état actuel des choses, quatre explications peuvent être avancées. Tout d'abord, on peut imaginer que les entreprises aient stabilisé le noyau de leurs salariés, ce qui peut expliquer une baisse du recours à l'intérim.

Une deuxième hypothèse est celle de la pénurie générale de main-d'œuvre sur le marché luxembourgeois ; en parallèle, on a constaté une amélioration de la conjoncture dans les régions limitrophes du Luxembourg ces dernières années : les conditions d'attrait de la main-d'œuvre au Luxembourg auraient pu alors baisser durant un temps limité.

On peut émettre aussi une troisième hypothèse selon laquelle les systèmes de production des entreprises ont changé, si bien qu'elles travaillent « just in time » ; la flexibilité des entreprises, accentuée par la loi de 1994 sur le travail intérimaire, aurait atteint ainsi un certain sommet expliquant une diminution du recours à l'intérim.

Tableau 1 : L'augmentation et la variation moyennes du nombre de travailleurs intérimaires

	2000	2001	2002	2003	2004
Moyenne	6096	6501	6521	7135	7884
Variation	+675	+405	+20	+614	+749

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

On peut enfin et surtout avancer aussi que cette inflexion était le signe d'un ralentissement de l'activité économique en général. Il faut en effet savoir que le travail intérimaire constitue un excellent indicateur pour la tendance générale de l'économie. Un accroissement du travail intérimaire indique le plus souvent le signe d'une reprise économique et un ralentissement du travail intérimaire constitue le signe d'un certain repli économique. Or, en 2002, le Luxembourg s'est réellement retrouvé dans une situation de repli économique et de difficultés sur le marché classique de l'emploi. Le ralentissement du nombre de travailleurs intérimaires de 2000 à 2002 a visiblement été l'indicateur précurseur du repli.

Cet effet de baromètre ne doit pas non plus être surestimé. En effet, les fonctions de l'intérim évoluent considérablement, son rôle change, de même que les raisons à son recours.

D'autres logiques apparaissent. Le recours à l'intérim est permanent ; il se focalise souvent sur des compétences et des qualifications absentes sur le marché local.

Bref, ses fonctions sont en extension et l'idéal, afin d'en savoir plus, consisterait à enquêter auprès des entreprises afin d'analyser les trajectoires des travailleurs intérimaires. Ce travail est en cours de réalisation grâce à une équipe universitaire.

Comme nous l'indiquions plus haut, l'intensité de l'augmentation du nombre moyen de travailleurs intérimaires a fléchi depuis le début de la période étudiée, sauf en 2003.

Le retour à la hausse qui a suivi a pu tout autant montrer des signes avant-coureurs de la reprise qui s'annoncera en 2004, essentiellement dans le secteur financier

et dans celui de l'horeca, toujours dynamiques pour l'intérim.

La part du travail intérimaire dans la population totale ayant un emploi

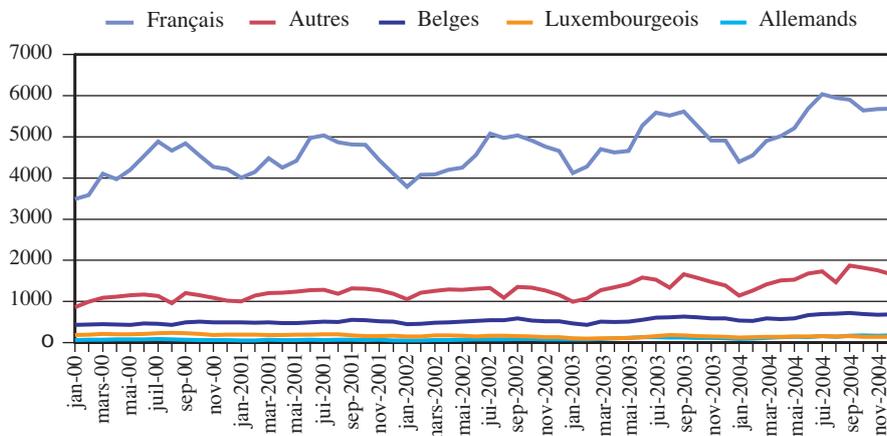
La part du travail intérimaire dans l'emploi total au Luxembourg n'est pas énorme. Elle peut en effet être évaluée à $\pm 1,6\%$ pour l'ensemble des années prises en considération.

La question est de savoir comment bien calculer ce taux et à quels chiffres de base recourir pour ce calcul. Afin d'obtenir le taux le plus juste possible, il n'est absolument pas souhaitable de le calculer en fonction du nombre d'unités, de personnes répertoriées comme travailleurs intérimaires, mais bien en fonction du nombre d'heures prestées par ces travailleurs. Le domaine du travail intérimaire est bien trop complexe et ne peut, dans bien des cas, correspondre exactement à des temps pleins, mais plutôt à des fractions de celui-ci. Le taux de 1,6% de l'emploi total a donc été calculé en équivalents temps pleins par rapport aux équivalents temps pleins du marché du travail classique. Rappelons que l'on considère comme temps plein au Luxembourg un ensemble de prestations s'établissant à 2080 heures par année.

Notre calcul a donc pris comme référence le nombre de travailleurs temps pleins évalué dans les entreprises industrielles, commerciales, artisanales, dans les entreprises de travail intérimaire et pour les travailleurs indépendants. Ce nombre a été augmenté de celui représenté par les personnes employées par l'Etat, les communes et les établissements publics, avant d'être comparé aux équivalents temps pleins intérimaires.

Les nationalités des travailleurs intérimaires

Graphique 2 : L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires par nationalité



Source : IGSS

Il est intéressant de vérifier si le marché luxembourgeois du travail intérimaire se comporte comme le marché classique, à savoir comme un marché accueillant beaucoup de travailleurs frontaliers. Toutefois, avant d'aborder la différenciation entre les notions de résidents et de frontaliers, nous allons jeter un coup d'œil sur les nationalités de ces travailleurs. Ainsi que nous le voyons sur le graphique 2, les travailleurs intérimaires de nationalité française sont particulièrement nombreux. Les nationaux en revanche le sont beaucoup moins.

Nous présentons au tableau 2 et au graphique 3 les pourcentages des nationalités représentées, pour chacune des années considérées, sur le marché du travail intérimaire.

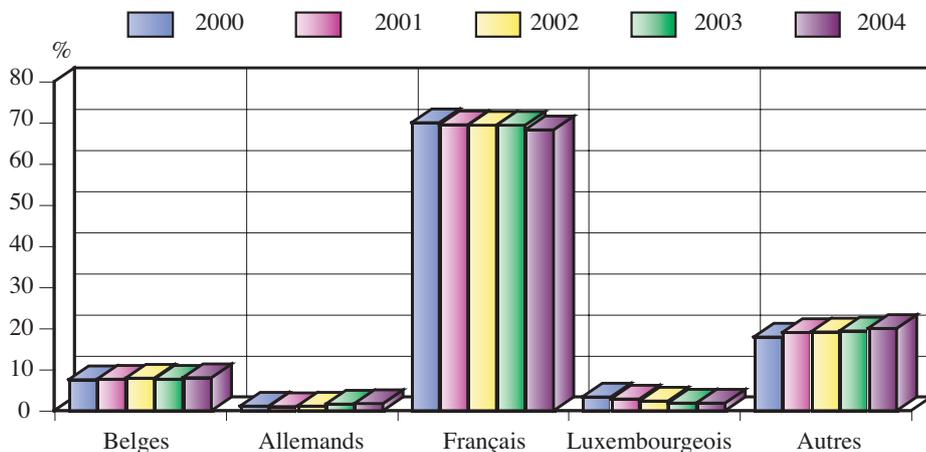
Tableau 2 : L'évolution des proportions moyennes des nationalités des travailleurs intérimaires

	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution
Belges	7,6%	7,7%	7,9%	7,7%	8,0%	+0,4%
Allemands	1,1%	1,0%	1,1%	1,6%	1,8%	+0,7%
Français	70,0%	69,5%	69,4%	69,4%	68,3%	-1,7%
Luxemb.	3,4%	2,8%	2,4%	1,9%	1,9%	-1,5%
Autres	17,9%	19,0%	19,2%	19,4%	20,0%	+2,1%

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Nous constatons que les travailleurs de nationalité française sont les plus nombreux sur le marché du travail intérimaire au Luxembourg. Leur proportion, même si elle a tendance à s'affaiblir sur les années étudiées, reste considérable. Les Français sont suivis par les Belges qui restent sur le marché en proportion quasi constante, puis par les Luxembourgeois en forte diminution et enfin par les Allemands, faiblement représentés, mais en augmentation. Les travailleurs intérimaires d'autres nationalités que celles mentionnées ne cessent quant à eux d'augmenter. Il nous faut signaler que ces travailleurs possèdent essentiellement des nationalités d'autres pays de l'Union Européenne. Il s'agit surtout des nationalités portugaise et italienne.

Graphique 3 : L'évolution des proportions moyennes des nationalités des travailleurs intérimaires



Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Travailleurs intérimaires : résidents et frontaliers

Les chiffres communiqués dans le tableau 2 ne font pas la différence entre les travailleurs intérimaires frontaliers et les travailleurs intérimaires résidents. Les deux y sont mélangés. Afin de mieux envisager la manière dont se comporte le marché du travail intérimaire au Luxembourg, nous devons faire appel à ces notions.

Les données nécessaires à une analyse de ce phénomène sont disponibles depuis le premier semestre de 2001 et figurent au tableau 3.

On constate que la proportion de travailleurs frontaliers est énorme. Nous aurons l'occasion plus loin de la comparer à celle du marché classique.

Ainsi, sur les quarante-deux mois considérés, il apparaît très clairement au tableau 4 et au graphique 4 que les travailleurs intérimaires de nationalité française sont presque exclusivement des travailleurs frontaliers. Ils sont suivis par les Belges puis par les Allemands. Le marché national du travail intérimaire est bien un véritable marché régional sur lequel les travailleurs frontaliers sont très nombreux et fortement représentés. Comment peut-on expliquer tout cela ?

En ce qui concerne les frontaliers de nationalité française, leur proportion énorme s'explique tout naturellement par des raisons historiques. Chacun sait que la Région Lorraine a particulièrement souffert du chômage ces dernières années, ce qui explique un afflux de Lorrains vers des postes intérimaires disponibles dans le pays voisin qu'est le Luxembourg. Le système du chômage en France est aussi à prendre en considération : les prestations de chômage y devenaient rapidement dégressives jusqu'en juillet 2002 et étaient de nature à pousser les personnes vers des postes intérimaires au Luxembourg.

En ce qui concerne les frontaliers de nationalité belge, à présent, leur nombre, assez réduit, peut s'expliquer par la bonne tenue de l'économie en général en province de Luxembourg mais aussi parce

Tableau 3 : Les proportions moyennes de résidents et de frontaliers, toutes nationalités confondues

Frontaliers				Résidents			
2e sem. 2001	2002	2003	2004	2e sem. 2001	2002	2003	2004
79,1%	78,8%	79,8%	79,5%	20,9%	21,2%	20,2%	20,5%

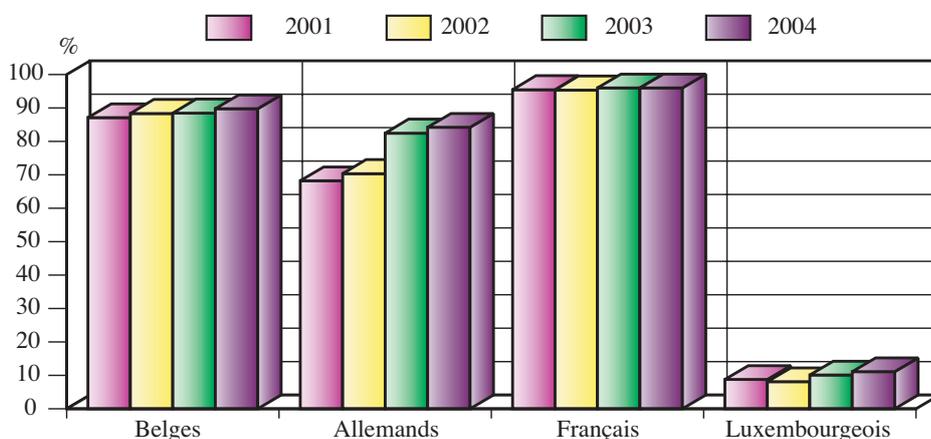
Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Tableau 4 : La ventilation des proportions moyennes de travailleurs intérimaires des nationalités des pays limitrophes du Luxembourg selon qu'ils soient résidents ou frontaliers

	Nationalités	2e sem. 2001	2002	2003	2004	Evolution
Frontaliers	Belges	87,1%	88,4%	88,5%	89,8%	+2,7%
	Allemands	68,2%	70,4%	82,5%	84,2%	+16,0%
	Français	95,5%	95,4%	96,0%	96,0%	+0,5%
	Luxembourgeois	8,8%	8,1%	10,1%	11,1%	+2,3%
Résidents	Belges	12,9%	11,6%	11,5%	10,2%	-2,7%
	Allemands	31,8%	29,6%	17,5%	15,8%	-16,0%
	Français	4,5%	4,6%	4,0%	4,0%	-0,5%
	Luxembourgeois	91,2%	91,9%	89,9%	88,9%	-2,3%

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Graphique 4 : Les proportions moyennes de travailleurs intérimaires des nationalités des pays limitrophes du Luxembourg selon qu'ils soient résidents ou frontaliers



Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

que, contrairement à la France, la durée d'octroi des prestations de chômage est moins incitante à la recherche d'un emploi, même intérimaire.

La plus faible proportion de frontaliers de nationalité allemande s'explique par l'organisation même du travail intérimaire en Allemagne. Là, les travailleurs sont attachés à l'entreprise de travail intérimaire qui continue de les rémunérer même lorsqu'elle ne les envoie pas effectuer leurs contrats de mission dans une entreprise ou l'autre. En Allemagne, le travailleur intérimaire dispose donc d'une espèce de sécurité d'emploi renforcée par rapport au Luxembourg. Toutefois, le système national d'intérim en Allemagne est en pleine évolution et ses effets seront à surveiller en temps venu.

Il faut aussi remarquer le véritable bond représenté par les frontaliers de nationalité allemande dès 2003. Sur l'ensemble de la période prise en considération, ceux-ci augmentent de 16%, ce qui est conséquent ! Il est très clair que l'importance de la crise économique en Allemagne est à l'origine de cette forte hausse.

Il faut mentionner l'augmentation du nombre de banques allemandes qui se

sont installées au Luxembourg. Ces institutions financières peuvent probablement avoir une tendance naturelle à embaucher des intérimaires allemands.

Les spécialistes de l'intérim relèvent aussi la présence en Allemagne de qualifications non forcément présentes au Luxembourg, ce qui est un facteur explicatif supplémentaire. Il faut prendre en compte aussi l'implantation de nouvelles agences d'intérim à la frontière allemande, dans les villes d'Echternach et de Wasserbillig.

Il est intéressant de relever la proportion de travailleurs frontaliers étant luxembourgeois de nationalité. Certes, celle-ci représente un nombre limité de personnes, mais le phénomène est intéressant à relever puisqu'il permet de constater que des travailleurs de nationalité luxembourgeoise deviennent des frontaliers dans leur propre pays.

Il s'agit d'un phénomène de plus en plus visible sur le marché du travail classique également et que l'on peut expliquer par le fait que des Luxembourgeois souhaitent habiter à l'extérieur de leurs frontières en raison des prix élevés de l'immobi-

lier, des locations, des terrains dans leur propre pays...

Ce phénomène a connu, sur l'ensemble des quarante-deux mois considérés, une certaine augmentation. Le bond a été important surtout en 2003.

Indépendamment des raisons spécifiques à chacune des nationalités reprises ici, il existe des facteurs explicatifs communs. Le premier est bien entendu le chômage. Le travail intérimaire se nourrit beaucoup du chômage, d'autant plus qu'il représente pour les travailleurs intérimaires un genre d'avantage psychologique consistant en un espoir d'être engagé par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur contrat de mission ; c'est là un deuxième facteur. Relevons aussi l'attrait des prestations familiales particulièrement généreuses. Enfin, quatrième et dernier facteur qui ne surprendra personne : l'attractivité des salaires au Luxembourg, y compris dans le domaine du travail intérimaire. Il en va de même des multiples avantages octroyés aux travailleurs intérimaires par la loi du 19 mai 1994, comme, par exemple, les tickets restaurants.

A titre de comparaison : l'emploi salarié au Luxembourg

Tableau 5 : La comparaison des proportions moyennes de travailleurs frontaliers et résidents sur les marchés du travail classique et du travail intérimaire de juillet 2001 à juin 2003

	Nombre moyen		%	
	Marché classique	Travail intérimaire	Marché classique	Travail intérimaire
Résidents	167156	1334	61,2%	20,2%
Frontaliers	105638	5263	38,8%	79,8%
Total	272794	6597	100%	100%
Proportions des frontaliers exprimées en % de la totalité des frontaliers				
Allemands	21162	128	20,1%	2,5%
Belges	28977	484	27,4%	9,1%
Français	55499	4651	52,5%	88,4%
Total	105638	5263	100%	100%

Le tableau 5 indique que, tout comme pour le marché du travail classique, ce sont les frontaliers français les plus nombreux, suivis par les belges puis les allemands.

La proportion de résidents est, par contre, nettement plus basse pour les travailleurs intérimaires que pour les travailleurs du marché classique.

Source : STATEC - Calculs : F. Clément

Les entreprises ayant recours à des intérimaires

On constate au tableau 6 et au graphique 5 que c'est au Luxembourg même que se trouvent principalement les entreprises recourant à des travailleurs intérimaires. Depuis 2000, les entreprises situées hors du Luxembourg et recourant à des intérimaires ont toutefois fortement augmenté en nombre.

Par la procédure du détachement, on peut trouver des cas de travailleurs intérimaires habitant, par exemple la Belgique, s'inscrivant dans une agence de travail intérimaire au Luxembourg puis allant exercer leur mission en détachement en France. C'est un phénomène courant puisque des entreprises situées hors du Luxembourg ont recours à des travailleurs intérimaires inscrits au Luxembourg.

Sur la période observée, on constate au graphique 6 que le phénomène du détachement est en augmentation. Cette évolution rencontre la logique du coût patronal qui permet d'expliquer que des entreprises situées en dehors du Luxembourg viennent chercher des travailleurs intérimaires dans ce pays où le coût patronal est moins élevé.

L'amplification du phénomène du détachement peut s'expliquer par une décision rendue par le conseil supérieur des assurances sociales le 29 novembre 2001.

Ils'agissait de juger d'une affaire opposant le centre commun de la sécurité sociale et la société Creyf's interim. Le premier acteur contestait le fait que soient détachés à l'étranger des travailleurs intérimaires inscrits au Luxembourg, provenant d'un autre pays, mais affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise. Etaient visés ici un certain nombre de travailleurs intérimaires résidant en France, détachés ensuite par la société Creyf's domiciliée au Luxembourg, auprès d'une chocolaterie située en Allemagne. La juridiction, sur base du droit national et européen, a donné raison à Creyf's interim.

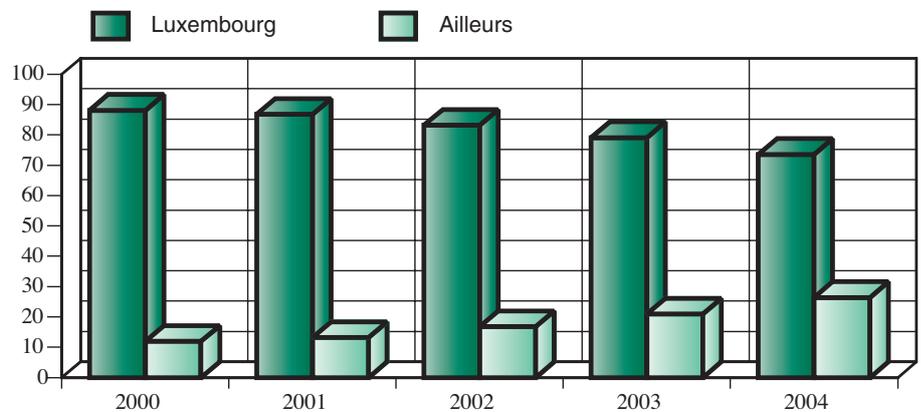
Sur l'ensemble de l'année 2002, 7% des travailleurs intérimaires ont été détachés dans un pays étranger. La proportion est montée à 11,1% en 2003 et à 14,2 % en 2004. Elle a donc plus que doublé en deux ans.

Tableau 6 : L'évolution des proportions moyennes du domicile des entreprises utilisatrices de travailleurs intérimaires

Domicile	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution
Luxembourg	88,1%	86,8%	83,2%	79,1%	73,6%	- 14,5%
Ailleurs	11,9%	13,2%	16,8%	20,9%	26,4%	+ 14,5%

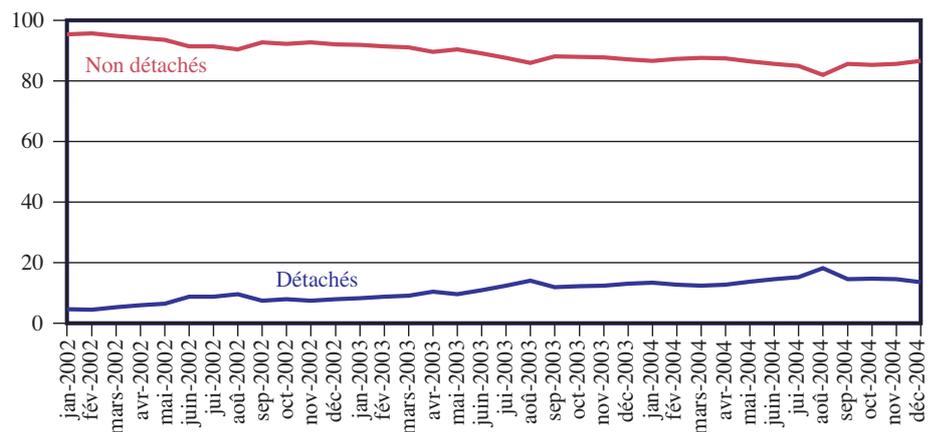
Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Graphique 5 : L'évolution du nombre d'entreprises utilisatrices de travailleurs intérimaires



Source : IGSS

Graphique 6 : La proportion de travailleurs intérimaires détachés en 2002



Source : IGSS

Alvisse Parc-Hôtel - Luxembourg
Jeudi 23 & vendredi 24 novembre 2006

Colloque international



Les nouveaux enjeux du travail intérimaire

*Le détachement, l'insertion sociale et professionnelle,
la formation des travailleurs intérimaires,
la mutation des modèles nationaux du travail intérimaire.*

Rencontres et débats
entre praticiens et chercheurs



Intéressé ?

Franz Clément,
chargé de recherches.
CEPS/INSTEAD – EURES
B.P. 48 - L-4501 Differdange
Téléphone: ++352 / 58 58 55 531
Télécopie: ++352 / 58 55 60
franz.clement@ceps.lu

Avec le soutien financier
de la Commission Européenne
europa.eu.int/eures

www.eureslux.org



Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément (CRD EURES Luxembourg)

Arthur Tibesar et Fabienne Jacquet (Cellule EURES de l'ADEM)

Avec le soutien financier du programme EURES de l'Union Européenne (europa.eu.int/eures)



EURES Luxembourg

Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg
Tél : 00 352 478 53 89 - 54 78
FAX : 00 352 26 19 08 21
jean.hoffmann@adem.etat.lu
arthur.tibesar@adem.etat.lu
fabienne.jacquet@adem.etat.lu

CRD EURES Luxembourg

Franz Clément
BP 48 • L-4501 Differdange
Tél : 00 352 58 58 55 531
FAX : 00 352 58 55 53
franz.clement@ceps.lu